

Le multilinguisme au Parlement européen : une question d'interprétation!

L'Union Européenne est composée de 27 États membres, dont l'unité et la diversité s'expriment au travers de 23 langues officielles ainsi que d'une multitude d'autres langues nationales, régionales et locales. Les 492 millions d'européens ont en effet des origines ethniques et linguistiques très diverses : le multilinguisme leur permet de se comprendre, contribuant ainsi aux valeurs européennes que sont la démocratie, l'égalité, la transparence et la compétitivité.

La préservation de cette diversité linguistique unique constitue un grand défi. L'Europe fonctionne depuis peu avec 23 langues : que signifie, dans ce contexte, le multilinguisme ? Quels sont ses bénéfices et quels sont ses coûts ?

L'UE est une « démocratie multiculturelle et multilingue » qui utilise trois alphabets : latin, grec et cyrillique. Avant de rentrer dans les détails du multilinguisme tel qu'il est pratiqué au Parlement européen (PE), voici quelques chiffres sur ses coûts :

- le coût total de la traduction (texte écrit) et de l'interprétation (à l'oral) dans toutes les institutions de l'UE en 2005 représentait 1 % du budget général de l'UE (environ 1,123 milliards d'euros, soit moins de 2,3 EUR par citoyen par an (le prix d'un café !));
- en 2006, le coût de la traduction dans toutes les institutions de l'UE est estimé à 800 millions d'euros, contre près de 190 millions, en 2005, pour l'interprétation;
- les dépenses liées au multilinguisme représentent plus d'un tiers des dépenses totales du Parlement;
- le PE a traduit 673 000 pages au cours du premier semestre de 2007 (dont 165 000 en traduction externe);
- depuis 2005, le PE traduit plus d'un million de pages par an;
- en moyenne, le système européen nécessite plus de 2000 traducteurs et 80 interprètes par jour

L'Union Européenne, de 4 à 23 langues officielles

Irlandais, roumain et bulgare : les trois dernières langues reconnues

L'Union Européenne (UE) est parfois qualifiée de Tour de Babel complexe et sans cesse croissante. Pourtant, il est essentiel que la diversité linguistique garantisse une compréhension maximale entre les institutions et les citoyens : il s'agit d'un des fondements démocratiques de l'UE. En la rejoignant, chaque pays stipule quelle(s) langue(s) il souhaite déclarer comme officielle(s). La liste complète des langues officielles de l'UE est ensuite adoptée par les gouvernements de l'UE. Chaque élargissement est donc à la fois linguistique et culturel. Cela est d'autant moins anodin que le premier règlement de l'UE, en 1957, était consacré à l'établissement des langues officielles.

Le 1er janvier 2007, la famille européenne s'est élargie à 23 langues. Bien que son utilisation soit limitée dans un premier temps, le gaélique est devenu la 21e langue officielle, et ce nombre est passé à 23 à la suite de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Les langues officielles de l'UE sont désormais les suivantes : bulgare, tchèque, danois, anglais, finnois, français, allemand, grec, hongrois, gaélique, italien, letton, lituanien, maltais, polonais, roumain, portugais, slovaque, slovène, espagnol et suédois.

Responsabilité, accessibilité et transparence

La légitimité des institutions de l'UE est basée sur leur responsabilité, leur accessibilité et leur transparence. De nombreux citoyens ne parlent qu'une seule langue, obligeant ainsi l'UE à s'assurer qu'ils aient accès aux législations, procédures et informations dans leur langue nationale. Les citoyens européens doivent aussi pouvoir communiquer avec toutes les institutions dans toutes les langues officielles.

Chaque représentant élu au Parlement européen a lui aussi le droit de parler, d'écouter, de lire et d'écrire dans sa langue. Cela contribue à garantir la représentation totale et équitable de tous les citoyens, en leur permettant d'être représentés non pas par les meilleurs linguistes, mais par les meilleurs politiciens. A cette fin, ils sont assistés par les meilleurs professionnels européens en matière de traduction et d'interprétation.

Aucun autre organe régional ou mondial n'utilise autant de langues officielles. « Nulle autre organisation internationale ne dispose ne fût-ce que de la moitié des langues de la nôtre », remarque ainsi Olga Cosmidou, chef de la direction de l'interprétation du Parlement. « En Europe, où nous nous basons sur le modèle de la société multiculturelle, l'interprétation est un besoin fondamental ».

Un besoin qui a un coût : aucun autre organe ne dépense autant d'argent pour la traduction et l'interprétation. Pourtant, en termes relatifs, ces coûts demeurent assez faibles.

Plusieurs langues, une seule Union

L'égalité linguistique signifie qu'aucune langue n'est « plus égale que les autres ». La Charte des Droits Fondamentaux de l'UE garantit le respect de la diversité culturelle et interdit toute discrimination fondée sur la langue, que le citoyen soit issu d'un grand ou d'un petit État membre. Sur notre site web par exemple, chaque citoyen a accès aux informations dans sa propre langue.

L'égalité linguistique est d'importance capitale.

L'UE ne pourrait fonctionner sans une traduction et une interprétation de haute qualité. Même s'il n'est pas toujours aisé de travailler dans 23 langues, l'égalité linguistique est primordiale. Pour le gaélique, la traduction d'une partie de la législation secondaire et l'interprétation des sessions plénières du Parlement sont assurées depuis le 1er janvier 2007. Les linguistes bulgares et roumains étaient, eux, déjà en service avant l'adhésion de leur pays, pour permettre aux observateurs de ces pays de travailler dans leur langue maternelle.

L'interprétation au cours de la plénière est assurée depuis 23 cabines (une par langue officielle), chacune composée de 3 interprètes. « Même si les députés peuvent parler anglais, français ou allemand pour leurs discours politiques, il doivent aussi pouvoir utiliser l'ensemble des subtilités qu'ils ne connaissent généralement que dans leur langue maternelle », explique Mme Cosmidou, justifiant ainsi les interprétations dans toutes les langues lors des débats en plénière.

Le Parlement européen, champion du multilinguisme

Conformément au règlement, « tous les documents du Parlement doivent être rédigés dans les langues officielles » et « tous les députés ont le droit de s'exprimer au Parlement dans la langue officielle de leur choix ». Chaque élargissement accroît la diversité culturelle et, par conséquent, le nombre de traducteurs et d'interprètes. Le Parlement européen, le Conseil de ministres, le Comité économique et social et le Comité des régions utilisent toutes les langues officielles de l'UE. La création d'un commissaire au multilinguisme le 1er janvier 2007 démontre enfin l'importance accordée par l'exécutif européen à cette question.

Qualité et efficacité linguistiques élevées

Il est l'employeur le plus important au monde d'interprètes et de traducteurs, qui constituent près d'un tiers de son personnel (environ 1500 personnes) : le Parlement européen est le chantre par excellence du multilinguisme, avec une interprétation assurée pour les sessions plénières, les réunions de l'organe directeur et, dans la mesure du possible, les commissions ou délégations. Bien sûr, le pouvoir accru du Parlement et le nombre croissant de langues augmentent la charge de travail. Les interprètes et traducteurs professionnels, ainsi que les autres administrateurs (comme les juristes-linguistes), garantissent la qualité et la précision linguistique des plus élevées.

Quel est le secret d'un multilinguisme efficace, surtout quand de nouvelles langues sont ajoutées ? Pour le directeur de la traduction, Helmut Spindler, ce sont « des années de préparation et de programmation, des administrateurs et des employés motivés et expérimentés – et des nouveaux traducteurs et administrateurs enthousiastes ». On peut y ajouter un mélange de « coaching et de formation professionnelle tout au long de la vie, l'utilisation efficace des ressources linguistiques, des approches innovantes et une combinaison de ressources internes et externes bien contrôlées ».

L'écrit et l'oral, articulés en 23 langues

Un rapport doit être accessible en 23 langues officielles. La qualité élevée et la précision des traductions et interprétations sont essentielles pour garantir un processus de décision transparent. Pour ce faire, les textes et les discours originaux doivent être clairs et concis. La révision, la vérification et la supervision garantissent la qualité élevée des traductions, tandis que la cohérence terminologique entre langues est, elle, assurée par les mémoires de traduction et les bases de données, qui reprennent la terminologie pertinente dans chaque domaine.

A l'écrit, des millions de pages traduites

Sur les plus de deux millions de pages traduites annuellement par les institutions européennes, la plus grande partie en revient au Parlement. Après l'élargissement de 2004, les demandes de traductions ont plus que quintuplé !

En principe, la traduction au Parlement est effectuée par des locuteurs natifs de la langue. L'institution a recours à un système de relais (pivot), au moyen des langues les plus répandues. Ainsi, un document rédigé dans une langue moins courante ne sera pas nécessairement traduit directement dans toutes les autres langues (il sera probablement d'abord traduit dans une des langues relais plus répandues, avant d'être traduit dans les autres langues).

Cela permet d'éviter de devoir trouver des traducteurs capables de travailler directement dans les 506 combinaisons linguistiques bilatérales possibles -ce qui serait nécessaire si toutes les traductions étaient effectuées directement d'une langue officielle de l'UE à l'autre.

A l'oral, le rôle central des relais d'interprétation

Comme l'éventail des sujets couverts au cours des débats parlementaires est pratiquement illimité, un interprète doit disposer d'une bonne connaissance générale de l'UE et d'une expertise dans pratiquement tous les domaines d'activités de l'UE : des questions sensibles de politique étrangère aux différentes catégories de poissons ! La traduction simultanée est un processus extrêmement complexe, surtout au cours des sessions plénières, du fait du temps de parole restreint alloué aux députés.

L'interprétation est assurée sur les trois lieux de travail du Parlement (Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg) et ailleurs, par exemple, pour les délégations interparlementaires. Plus le nombre de langues utilisées est élevé, plus l'interprétation est complexe. Le Parlement dispose d'environ 400 interprètes permanents, auxquels on peut ajouter autant d'interprètes freelances lors des périodes les plus chargées.

Ainsi, pour une réunion avec 23 langues actives et passives, une équipe complète d'interprétation requiert 69 interprètes, chaque cabine de 3 personnes couvrant le plus possible de langues. Le nombre d'interprètes disponibles pour travailler à partir des langues les moins répandues peut être limité. L'équipe compte donc sur des interprètes pivots, à partir desquels une traduction relais est effectuée. Dans d'autres cas, particulièrement pour les nouveaux États membres, les interprètes peuvent travailler à partir de et vers leur langue maternelle. Ce type d'interprétation est qualifié de «retour» ou de «biactif».

« Lost in translation »?

Le multilinguisme intégral maîtrisé permet l'égalité linguistique

Un communiqué de presse prêt pour les journalistes

Les bénéfices du multilinguisme surpassent de loin la charge de travail et les dépenses qui y sont liées. Il s'agit en outre d'une obligation démocratique pour le Parlement. Les institutions européennes disposent du service d'interprétation et de traduction le plus grand au monde et ce, afin de respecter le fondement même de l'UE. Une Union avec une lingua franca supranationale éloignerait les citoyens des institutions. C'est pourquoi ces dernières s'efforcent de promouvoir la

diversité linguistique et culturelle dans et hors de leurs murs et essaient d'éviter le jargon communautaire.

Ceci étant dit, on ne doit ni ne peut ignorer les coûts et les difficultés pratiques liées à l'égalité linguistique. Chaque élargissement successif de l'UE les accroît, non seulement en termes de recrutement de personnel linguistique suffisamment qualifié, mais aussi en termes d'infrastructures (par exemple, les salles de réunion doivent être munies du nombre suffisant de cabines d'interprétation).

Les élargissements exigent donc des efforts importants, en vue d'accroître l'efficacité du multilinguisme. Par exemple, la règle générale qui veut que les traducteurs et les interprètes ne travaillent que vers leur langue maternelle est petit à petit battue en brèche. L'approche globale de la traduction et de l'interprétation évolue à mesure que le travail devient plus exigeant et délicat.

Une approche pragmatique

Alors que la traduction et l'interprétation sont intégralement assurées pour les sessions plénières et pour tous les documents officiels adoptés par le Parlement et ses organes constituants, l'approche est plus flexible concernant les documents préparatoires, qui ne sont pas nécessairement traduits dans toutes les langues. Cela est également le cas lors des réunions pour lesquelles l'interprétation n'est pas obligatoirement fournie dans toutes les langues.

Les commissions parlementaires établissent, par exemple, des « profils linguistiques » de leurs membres, afin que seules les langues absolument nécessaires soient utilisées. Pour de nombreuses réunions de moindre importance, les membres peuvent eux-mêmes convenir de solutions pragmatiques pour travailler dans un nombre réduit de langues, voire dans une seule langue.

Cette approche pragmatique se reflète dans la législation récente du Parlement européen. Le Code de conduite du multilinguisme établi en 2006 dispose que l'utilisation du « multilinguisme intégral maîtrisé », basé sur des besoins en traduction et en interprétation communiqués à l'avance et classés selon leur priorité, est la seule manière de maintenir l'égalité linguistique, tout en contenant les frais dans des limites budgétaires acceptables et en respectant l'égalité des députés et des citoyens.

Le Parlement a également adopté une résolution, sur la base d'un rapport du député européen finlandais Alexander Stubb (PPE-DE), concernant les dépenses consacrées à l'interprétation et les moyens d'améliorer les méthodes de travail. Tout en soulignant que le multilinguisme et la capacité de comprendre les autres orateurs au Parlement sont cruciaux pour la démocratie européenne, cette résolution décrit les domaines dans lesquels des économies pourraient être faites. Par exemple, en sensibilisant davantage aux coûts liés à l'interprétation, en réduisant les annulations de dernière minute et les périodes de disponibilité des interprètes et en gérant de manière optimale les besoins et les ressources. En 2003, 16 % des coûts liés à l'interprétation étaient consacrés à des mises en disponibilité ou à des services fournis, mais non utilisés.

Dans la résolution relative au projet de budget 2007, les députés ont reconnu que le multilinguisme était « indispensable pour les travaux des députés et pour les citoyens », mais ils

ont affirmé que les coûts – environ 33 % des dépenses totales du PE – devaient être maîtrisés. La résolution relative aux dépenses pour 2008 envisage la possibilité de restructurer le service d'interprétation et propose des sanctions en cas d'abus des services multilingues au PE.

Efficacité accrue

Les évolutions techniques comme les outils informatiques d'aide à la traduction, les mémoires de traduction partagées et les systèmes de reconnaissance vocale peuvent aider. Mais les machines ne peuvent remplacer la touche humaine.

Inévitablement, pendant la traduction et l'interprétation, quelque chose du sens original se perd ; mais sans elles, ne perdrait-on pas bien plus ?

L'unité dans la diversité : les fonds européens consacrés au multilinguisme

Unis dans la diversité...des langues

L'UE encourage l'apprentissage des langues et la diversité linguistique au sein et en dehors de ses frontières. Selon un rapport du Parlement européen du 27 avril 2006, réitérant les conclusions du Conseil européen de Barcelone de mars 2002, tout citoyen européen étudiant et travaillant dans l'UE devrait avoir, au minimum, des connaissances dans deux langues étrangères.

L'UE souhaite que les États membres incluent au moins deux langues étrangères dans leurs programmes scolaires, dès le plus jeune âge, afin d'intéresser et de motiver les élèves pour apprendre d'autres langues que la leur. Ce qui renforcerait la compréhension mutuelle entre citoyens de toute l'Europe.

Encourager le multilinguisme

Voici quelques exemples d'actions européennes pour favoriser le multilinguisme...

Les programmes d'éducation et de formation professionnelle financés par l'UE, tels que Socrates (Lingua et Comenius) et Leonardo da Vinci, encouragent activement l'apprentissage des langues tout au long de la vie et la diversité linguistique. Le programme Media, quant à lui, finance le doublage et le sous-titrage de films européens.

Le 26 septembre a été déclaré "Journée européenne des langues", dans le cadre des efforts pour encourager l'apprentissage des langues tout au long de la vie. L'initiative européenne sur le label linguistique européen (un label de qualité pour les initiatives en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues) contribue également à accroître le multilinguisme. Enfin, 2008 sera l'année européenne du dialogue interculturel.

Des efforts accrus sont nécessaires pour assurer la réalisation de ces objectifs et les députés ont salué la création de l'indicateur européen des compétences linguistiques, qui permettra de comparer la connaissance des langues et les politiques des États membres en la matière. Les études devraient commencer en 2009.

Selon l'enquête Eurobaromètre « Les Européens et leurs langues » publiée en février 2006, 28 % des Européens affirment connaître deux langues étrangères, tandis que 56 % des citoyens européens peuvent communiquer dans une langue étrangère. Près de la moitié des sondés admettent ne connaître aucune autre langue que leur langue maternelle. Environ 1 Européen sur 5 apprend activement une langue.

Autres langues nationales, régionales et minoritaires

La diversité linguistique est un atout plutôt qu'un obstacle à une Europe unifiée. Avec près de 50 millions de personnes parlant environ 60 langues régionales ou minoritaires, l'Union encourage les langues régionales et minoritaires, par le biais de programmes d'apprentissage des langues et d'un soutien financier. Le Parlement a montré son engagement envers la protection des langues moins répandues, dans une série de résolutions remontant au début des années 80.

Par exemple, selon des dispositions spéciales, les citoyens peuvent depuis 2006 s'adresser au Parlement européen et recevoir une réponse dans lesdites langues «co-officielles» d'Espagne (langues autres que l'Espagnol/le Castillan jouissant d'un statut garanti par la Constitution en Espagne). Le gouvernement espagnol a convenu de supporter les coûts supplémentaires de traduction et assure également la traduction de nombreux textes de l'UE dans ces langues.

Le Parlement dispose d'un intergroupe pour les minorités traditionnelles et les langues régionales. C'est le vice-Président du Parlement, M. Miguel Ángel Martínez, qui est responsable du multilinguisme. Avec le commissaire Leonard Orban, il a ouvert au public la nouvelle base de données «Inter-Active Terminology for Europe», le 28 juin dernier. Cette base de données inclut 8,7 millions de termes, 500 000 abréviations et 100 000 expressions, couvrant les 23 langues officielles.

Source : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+IM-PRESS+20071017FCS11816+0+DOC+XML+V0//FR>

(29-10-2007)